

des Finances (M. Benson) cette question qui figure à la page 2370 du hansard:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme la Wabush Mines, ne sachant à quoi s'attendre en fait d'impôt, a décidé de mettre de côté son projet d'accroître de trois millions de tonnes sa production de minerai de fer au Labrador et comme Brinco hésite pour la même raison à entreprendre un deuxième aménagement hydro-électrique, le ministre peut-il nous dire quand il nous présentera sa mesure législative de réforme fiscale?

Le ministre des Finances a indiqué dans sa réponse qu'il n'acceptait pas le préambule de la question du député, ni la conclusion. Aux fins du compte rendu, j'ajoute que, hors de la Chambre, le ministre a admis par la suite avoir mal interprété la question, puisque, en réalité, on a contremandé un projet important de développement dans le Nord du Canada, parce qu'on ne savait pas au juste à quoi aboutiraient les propositions fiscales. C'est là une situation très grave qui retarde certainement le développement de la partie septentrionale du Canada et, selon les députés qui ont participé au débat jusqu'ici, la question est résumée dans le bill C-193 dont les objectifs semblent bien anodins. Le fait est que les sociétés établies dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et qui peuvent fournir de l'énergie dans bien des endroits du Canada septentrional, font des bénéfices, poursuivent leur exploitation et souhaitent prendre de l'ampleur. La place ne manque donc pas pour les investissements privés. En fait, si l'on veut que le Nord du Canada se développe, il faut prévoir des stimulants et des dégrèvements fiscaux qui permettent à l'entreprise privée d'y contribuer.

L'année dernière, nous avons présenté à nos concitoyens un Livre blanc sur la fiscalité. Il contenait une proposition visant à supprimer les concessions fiscales de trois ans accordées par le Canada aux sociétés minières, d'exploration et de développement qui travaillent surtout dans le Nord. A l'origine, ces concessions fiscales étaient destinées à encourager le développement du Canada septentrional par ces sociétés. Elles se justifiaient par l'importance des risques encourus car il y a eu plus de sociétés à échouer qu'à réussir. Elles prenaient un risque et investissaient des capitaux énormes. Le Labrador, que la majorité des économistes, promoteurs et planificateurs estiment la plus riche région du Canada, possède de grandes ressources en bois de construction et surtout un potentiel minier et hydro-électrique colossal. Les capitaux privés y sont particulièrement nécessaires. Nous connaissons tous les conclusions auxquelles a abouti une société qui a dû abandonner l'un des principaux projets envisagés pour cette partie du Canada parce que ces sociétés ne savent trop ce que le gouvernement a l'intention de faire à propos du régime fiscal et de l'organisation de sociétés qui réaliseraient ce qui devrait être normalement exécuté par l'entreprise privée.

J'approuve les encouragements prévus dans le bill C-193 pour les Canadiens qui veulent investir dans le Nord, mais j'aimerais vous citer les constatations du président de l'une des plus grandes compagnies au monde, la British North America Company ou la Brinco. Le 22 juillet 1970, M. Bill Mulholland, jeune nord-américain remarquable par l'étendue de son savoir, qui avait remplacé l'ancien président, mort l'an dernier dans un malheureux accident d'avion dans le Nord canadien, fut

interviewé par le comité des finances, du commerce et des questions économiques, alors en tournée dans tout le pays pour recevoir les rapports et mémoires préparés par diverses institutions et organisations à propos du Livre blanc du gouvernement. L'interview de M. Mulholland eut lieu à Saint-Jean, Terre-Neuve. J'aimerais inscrire au compte rendu l'une des principales raisons de la grande inquiétude des hommes d'affaires, lorsqu'il s'agit de développer le Nord canadien et d'assurer les services publics nécessaires dans notre immense arrière-pays.

• (3.50 p.m.)

A la page 7 du fascicule 77, on rapporte ses paroles comme suit:

Et finalement, j'ajouterais que ces dispositions auraient des répercussions très graves sur l'aménagement d'autres entreprises. Si nous envisagions à l'heure actuelle des travaux de la même envergure que ceux de Churchill Falls...

Rappelons-nous, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un projet d'un milliard de dollars exécuté dans le Nord canadien avec des capitaux privés. Nous comptons qu'il commencera à produire en 1971. Je reprends la citation:

...où la période d'aménagement et les dispositions commerciales s'étendent sur plusieurs décennies, ces propositions du Livre blanc nous feraient douter de la possibilité de passer à leur réalisation à titre de société privée, ou constituée comme nous le sommes, car nos actionnaires de Churchill Falls sont autant du gouvernement que du secteur privé.

Je ne pense pas que ces échanges de vues aient été consignés au compte rendu de la Chambre. C'est, je crois, parce que les séances avaient lieu à St. John's et que les media nationaux sont peu intéressés à rapporter ce qui se passe à St. John's. Si les audiences avaient eu lieu ici, ces propos auraient constitué une nouvelle très importante. M. Mulholland avait alors signalé que si le projet d'aménagement des chutes Churchill n'était pas envisagé maintenant, étant donné les incertitudes qui règnent actuellement, ce projet resterait en plan. A la page 10 des procès-verbaux, figure l'échange de vues suivant entre le secrétaire parlementaire actuel du ministre (M. Danson) et M. Mulholland:

M. Danson: Oui, c'est assez évident dans votre mémoire et vous dites aussi que les dispositions décourageraient des aménagements semblables à l'avenir. Est-ce que ceci les découragerait dans le sens qu'on ne passerait pas à leur réalisation ou bien est-ce qu'une société telle que la vôtre s'y adapterait comme tous les hommes d'affaires et passerait à l'aménagement, mais en vertu du nouveau règlement?

Le secrétaire parlementaire s'adressait à M. Mulholland relativement à un projet, à l'étude, d'aménagement du complexe en aval de Churchill, à l'île Gull. Il s'agit d'un investissement privé de 1 million de dollars. Le rapport poursuit:

M. Mulholland: L'une des principales raisons qui nous pousse à faire partie des entreprises du secteur privé, c'est que cela justifie notre existence et notre volonté d'encourir des risques. Voilà pourquoi la BRINCO, la société-mère avait placé 650 millions de dollars avant la fin de 1968, avant d'avoir signé un contrat de pouvoir électrique. Nous l'avons fait en évaluant les risques et le rendement. Selon le règlement qui prévaudra dans un aménagement semblable à l'avenir, le problème sera d'obtenir les capitaux nécessaires. De façon générale, on ne vient pas nous offrir de l'argent sans savoir les risques, de sorte qu'on ne peut pas s'adresser au marché sans exposer les risques.